

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/09/2011

Réception par le Prefet : 12/09/2011

Publication : 16/09/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

C.P. 2261 = 8-11-1
Séance du vendredi 9 septembre 2011

COMMUNICATION SUR LE DEPLACEMENT EN POLOGNE DU 30 JUIN AU 3 JUILLET 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales - chapitre V - relatifs à la coopération décentralisée,
- VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, les avenants n°1 et 2 du 19 mai 2004 et du 3 décembre 2008,
- VU la délibération n°CG-2010-4-10-1 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2011-5-11-2 du 13 mai 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président de la communication relative au déplacement en Pologne d'une délégation haut-rhinoise composée d'agents et d'élus départementaux, du 30 juin au 3 juillet 2011.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER